



Jumelé avec le Comité Départemental de la Marne

1 ter, place des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

☎ 01 48 54 00 19 ✉ [contact@randopedestre93.fr](mailto:contact@randopedestre93.fr) 🌐 <http://www.randopedestre93.fr> - Siret 407 529 015 00023

Rosny-sous-Bois le 30 juin 2017,

A l'attention des Président(e)s des associations et des membres du Comité Directeur

### Objet : Le Code du Sport 2017 et le certificat médical

Le précédent gouvernement a fait évoluer le Code du Sport en 2016 et 2017. Le comité directeur de la FF Randonnée a statué la semaine dernière sur les dispositions fédérales : l'application pure et simple de la loi, soit le Code du Sport 2017.

1- Le Code du Sport parle désormais de **certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive**.

2- Le **CACI**, daté d'au moins d'1 an au 1<sup>er</sup> septembre, **est exigible seulement tous les trois ans lors du renouvellement annuel de la licence**, quelle que soit l'activité pratiquée au sein des clubs (y compris en compétition).

Entretemps, les licenciés doivent répondre à un auto-questionnaire de santé pour décider ou pas de consulter leur médecin : pour une appréciation de leur capacité à pratiquer le sport envisagé.

3- L'auto-questionnaire de santé ou QS\_QPORT, paru au Journal Officiel, **n'est pas donné à l'Association**.

Dans vos documents d'adhésion vous devez ajouter une attestation datée et signée par le licencié avec la mention :

**« J'ai répondu NON à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT »**

Katherine KABANI  
Médecin fédéral

Jean-Paul AUGER  
Président

Pièces jointes :

- Auto-questionnaire
- Certificat médical fédéral



Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris N° IM075100382  
Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif.  
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et Sports et de l'Environnement.  
**Labellisé Rando Santé®**